

Les femmes victimes de la violence conjugale

HÉLÈNE VAILLÉ

La violence conjugale est majoritairement le fait des hommes à l'encontre de leurs partenaires. L'étude du phénomène à l'échelle internationale donne une idée de son ampleur et de ses déterminants.

S'INTERROGER SUR LA VIOLENCE entre partenaires intimes revient finalement à ne parler que de la violence envers les femmes. C'est ce qui ressort d'un rapport mondial de l'OMS paru en 2002, sobrement intitulé: «La violence exercée par des partenaires intimes [1] ». L'on y apprend que, dans l'immense majorité des cas, la violence conjugale est le fait de l'homme envers sa partenaire féminine. Quarante-huit enquêtes menées à l'échelle internationale, dont ce rapport dresse le bilan, traduisent assez bien l'ampleur du phénomène: selon les pays, «entre 10% et 69% des femmes disent avoir fait l'objet de violences de la part de leur partenaire masculin à un moment ou à un autre de leur vie». Or cette violence exercée contre les femmes par un époux ou un partenaire intime de sexe masculin n'a rien d'anecdotique. Elle serait l'une des formes les plus courantes de violence et concernerait tous les pays et tous les groupes sociaux, économiques, religieux et culturels sans exception.

Les violences conjugales avec leur cortège de victimes féminines sont donc universellement répandues, et l'OMS les décrit sans distinction de genre, comme «tout comportement au sein d'une relation intime, qui cause un préjudice ou des souffrances physiques, psychologiques ou sexuelles aux personnes qui sont parties à cette relation». Les formes de violences graves concerneraient 70% des femmes signalant des agressions physiques. Des études réalisées en Australie, au Canada, en Israël, en Afrique du Sud et aux Etats-Unis les estiment en outre à l'origine d'un nombre important de décès: «40 à 70% des femmes victimes de meurtres ont été tuées par leur époux ou leur petit ami, souvent dans le contexte d'une relation suivie violente», signalent les auteurs du rapport. Le contraste est fort avec les hommes victimes de meurtres, dont seuls 4% aux Etats-Unis auraient été tués par leur épouse, ex-épouse ou petite amie entre 1976 et 1996.

Deux grands schémas de violence conjugale ont pu être mis en évidence dans les pays industrialisés: d'une part, une forme de violence croissante et grave, «caractérisée par de multiples formes de violence, d'actes visant à terroriser et de menaces, et par un comportement de plus en plus possessif et autoritaire de la part de l'agresseur». D'autre part, ce que l'on appelle la «violence conjugale courante», définie comme «une forme plus modérée de violence relationnelle, où l'exaspération et la colère continues dégénèrent parfois en agression physique». Le rapport de l'OMS précise que même si les femmes, du moins dans les pays industriels développés, participent à la violence conjugale courante, il n'y a guère d'indications qu'elles soumettent les hommes aux violences graves du premier type: les formes et les motifs de leurs agressions seraient différents, les femmes paraissant à la fois moins dangereuses et plus souvent motivées par des situations de légitime défense.

Un phénomène culturel

Cette violence conjugale s'alimente à plusieurs sources, à commencer par la culture. Certaines sociétés traditionnelles la tolèrent, en effet, et la justifient au nom d'une stricte répartition des rôles sexués et d'une certaine image de l'honneur et de la virilité. L'auteur d'une étude effectuée au Pakistan explique ainsi que «battre son épouse pour la corriger ou la punir se justifie d'un point de vue culturel et religieux... Parce que les hommes sont considérés comme les propriétaires de leur épouse, ils doivent leur montrer qui est le maître, afin de décourager des transgressions futures». Cet ancrage culturel est tenace, nombreux en effet sont les témoignages de femmes qui acceptent l'idée que les hommes ont le droit de battre leur épouse. Certaines sociétés considèrent encore que la violence envers les femmes n'est donc pas forcément un mal en soi, mais qu'elle peut être selon les circonstances et ses degrés d'expression, «juste», «injuste» et plus ou moins acceptable.

Quid du rôle de la femme, dans cette dynamique mortifère des relations intimes? La plupart des femmes maltraitées adopteraient des stratégies actives pour renforcer leur sécurité et celle de leurs enfants. La résistance, la fuite, la soumission seraient, en fait, autant de stratagèmes pensés pour survivre et se protéger tout en protégeant ses enfants. L'apparente passivité des femmes battues n'en est pas... Mais comment expliquer la difficulté qu'ont la plupart d'entre elles à mettre fin à la relation (six ans en moyenne)? Les chercheurs ont identifié des obstacles qui s'opposent à la rupture, comme la peur de représailles, l'absence d'aide économique, l'inquiétude pour les enfants, la dépendance affective, le manque de soutien de la part de la famille et des amis, l'espoir constant que l'homme va changer. Les femmes sont aussi conscientes du fait que sortir d'une relation violente n'est pas toujours une garantie de sécurité, la violence pouvant continuer, voire s'amplifier après la rupture... En Australie, au Canada et aux Etats-Unis, une proportion importante d'homicides commis par des partenaires intimes où la victime est une femme se produirait autour du moment où celle-ci essaie de quitter un partenaire violent.

Mais la violence conjugale est universelle, et au-delà de cette dimension culturelle, d'autres facteurs concourent à son installation. Tout porte à croire que la violence conjugale résulte d'une conjugaison de facteurs personnels, circonstanciels, sociaux et culturels, dont on ne sait, faute de données suffisantes, évaluer l'importance. Les seuls facteurs de risques répertoriés à ce jour concernent les pays d'Amérique du Nord, où l'on distingue: des facteurs individuels, comme le jeune âge, les faibles revenus, les troubles de la personnalité, les antécédents de violence familiale et la consommation d'alcool chez les hommes (sans savoir si l'alcool favorise la violence ou s'il la déclenche); des facteurs relationnels, comme les conflits dans le couple ou la discorde; des facteurs communautaires de faible statut socioéconomique et l'absence de soutien juridique et social aux femmes violentées; des facteurs sociétaux et culturels, tels que le pouvoir économique et décisionnel de l'homme dans le ménage, la guerre et autres bouleversements sociaux, les inégalités structurelles entre hommes et femmes, et la rigidité des rôles assignés aux uns et aux autres...

Un coût humain... et économique

Les préjudices de cette violence envers les femmes sont profonds et durables. Si les blessures directes en sont le signe le plus évident, la violence exposerait aussi sur le long terme et selon la gravité des atteintes à divers maux et maladies, son incidence pouvant persister longtemps après qu'elle s'est arrêtée. Fragilisées sur le plan psychique, les femmes violentées seraient également plus sujettes à la dépression, aux angoisses, aux phobies et au suicide que les autres. Les niveaux de répercussion de cette violence s'étendent du fœtus à l'enfant, dont une grande part (64% des enfants de femmes battues en Irlande et 50% au Mexique) sont témoins des violences de leurs parents et en gardent de profondes séquelles.

Mais les conséquences de cette violence vont au-delà de la santé et du bien-être individuels. Le rapport de l'OMS fait mention, en effet, d'une autre réalité de la violence conjugale, qui heurtera peut-être le lecteur sensibilisé par le coût humain qu'elle représente: «La violence fait peser un énorme fardeau économique sur les sociétés, en induisant une perte de productivité et un recours accru aux services sociaux.»

Dans les pays développés, les centres pour femmes en détresse et les refuges pour femmes battues seraient la pierre angulaire des programmes proposés aux victimes de la violence familiale. Faute de moyens nécessaires, les pays en voie de développement voient fleurir ici et là des structures locales aux fonctions similaires, créées à l'initiative de la population civile. Mais si les lois sur la violence familiale se sont généralisées, les chercheurs constatent leur défaut d'application et de connaissance par les personnes responsables; ils insistent, par ailleurs, sur la nécessité de les conjuguer avec des changements dans la culture et les pratiques institutionnelles.

Il reste que la majorité des travaux effectués à ce jour sur la violence à l'encontre des partenaires intimes sont le fait d'organisations féminines, parfois aidées des pouvoirs publics lorsque la société civile en fait la demande. En vingt ans, les combats contre la violence envers les femmes ont permis d'en faire un problème dont on s'occupe à l'échelle internationale, comme relevant des droits de l'homme et, depuis peu, de la santé publique. Ce bilan rappelle qu'il reste encore beaucoup à faire pour la cause des femmes victimes de violences conjugales.

NOTE (1) In «Rapport mondial sur la violence et ta santé», OMS, 2002.